

Registre des Délibérations

Procès-verbal n° 2017/01

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 4

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
31240

☎ 05.62.89.22.89

Séance du
25 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept et le 25 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 19 janvier, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME NATHALIE GAUVRIT, MME FLORENCE TOULZE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, MME ISABELLE SEROR, M. GILLES HOURQUET, M. NICOLAS COSTES.

Etaient absents excusés avant donné procuration : M. FREDERIC BAMIERE (Pouvoir donné à MME VALERIE QUONIAM-DOUREL), MME KATY COLDER (Pouvoir donné à MME NATHALIE SIMON-LABRIC), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

Etait absent excusé :

MONIQUE GUEDES a été élue secrétaire de séance

Ordre du Jour

Désignation d'un secrétaire de séance

1- Informations du Maire

2. Adoption du Procès-Verbal 2016-08 du Conseil Municipal du 14 décembre 2016

3. Solidarité et Action Sociale

3.1. Chambre Régionale des Comptes – gestion du stationnement par Toulouse Métropole au cours des exercices 2010 et suivants

4. Solidarité et Action Sociale

4.1. Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) : Reversement d'une subvention

5. Travaux et Urbanisme :

5.1. Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse E.P.F.L. - L'Union Cœur de Ville – Adoption de la convention de portage relative à l'acquisition d'un ensemble immobilier situé 2 rue du Mont Vallier

5.2. Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse E.P.F.L. – L'Union Cœur de Ville – Adoption de l'avenant à la convention de portage n°15-039 relative à l'acquisition d'un ensemble immobilier situé 3, rue du Tourmalet, dans le cadre de la convention d'opération « Cœur de Ville »

5.3. Syndicat d'Énergie de la Haute-Garonne S.D.E.H.G – Effacement des réseaux avenue des Hortensias

6. Finances Communales

6.1. Subventions en faveur de 11 associations sportives

6.2. Subventions aux associations : Plaisir de Lire, Ludothèque, l'Ecole de Musique, L'Envol Les Lutins du Manoir, L'Envol Les Moussaillons

6.3. Remboursement des frais des élus - mandat spécial –

6.4. Véhicule de la Main Tendue - Dénonciation de la convention avec INFOCOM

6.5. Pylône de téléphonie mobile situé 9, avenue des Pyrénées- Transfert du contrat Bouygues Telecom à CELLNEX

7. Ressources Humaines

7.1. Modification du tableau des effectifs

8. Sport

8.1. Avenant à la convention d'utilisation à titre onéreux des installations et équipements sportifs par les collèges publics – Piscine Municipale -

9. Toulouse Métropole

9.1. Présentation du Rapport d'Activité 2015 de Toulouse Métropole

10. Arrêtés du Maire

11. Questions diverses

Monsieur Philippe BAUMLIN a quitté la séance du Conseil Municipal après l'adoption du point 6.2. Il a donné procuration à Monsieur Le Maire.

1 – Informations du Maire

Monsieur le Maire

Nous avons pris la décision de doter la police municipale de pistolet à impulsion électrique, armes non létales de catégorie B. Ils seront équipés dans quelques semaines. C'est un budget de 25.000€ d'investissement tout compris, en incluant les formations et la dotation en pistolets.

Je voudrais vous informer de l'action menée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et par Monsieur NAVARRO qui fait la promotion du voyage « Seniors en vacances », qui en sera cette année à sa 4^{ème} édition. Le voyage se déroulera du 27 mai au 3 juin à Sainte Maxime. Il y a 50 places, pour un tarif de 208€ pour les personnes non imposables et de 393€ pour les autres. Soutenu financièrement par le C.C.A.S. et l'A.N.C.V. (Agence Nationale pour les Chèques Vacances), c'est une occasion pour les Unionais de partir en congé à un prix très raisonnable.

Cela crée du lien entre les participants, ce qui a déjà été le cas pour les 3 précédentes éditions. Merci au C.C.A.S. et à Monsieur NAVARRO et aux autres élus qui travaillent avec vous pour cette action.

2- Adoption du Procès-verbal n° 2016/08 du Conseil Municipal du 14 décembre 2016

Monsieur Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2016/08 rédigé, suite à la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2016.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'adopter le Procès-Verbal N°2016/08 rédigé, suite à la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2016.

3- Toulouse Métropole

3.1. Chambre Régionale des Comptes – gestion du stationnement par Toulouse Métropole au cours des exercices 2010 et suivants

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport d'observations définitives portant sur la gestion du stationnement par la Métropole de Toulouse au titre des exercices 2010 et suivants a été adressé par la Chambre Régionale des Comptes au Président de l'établissement, qui l'a présenté à son organe délibérant le 10 novembre 2016.

Dès lors, en application des dispositions de l'article L.243-7-II du Code des Juridictions Financières, la Chambre Régionale des Comptes est amenée à adresser ce document aux Maires de toutes les communes, membres de cet établissement public.

Conformément à la demande du Président de la Chambre Régionale des Comptes, il appartient de soumettre ce document au Conseil Municipal afin qu'il donne lieu à débat.

Monsieur le Maire présente le rapport d'observations définitives portant sur la gestion du stationnement par la Métropole de Toulouse au titre des exercices 2010 et suivants et le soumet à l'Assemblée.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

4- Solidarité et Action Sociale

4.1. Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) : Reversement d'une subvention

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en date du 24 octobre 2016, un contrat a été conclu avec l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), au titre du Fonds d'Intervention Régional, dans le cadre du Plan National Nutrition Santé (P.N.N.S.), pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- Activités physiques adaptées aux femmes enceintes et jeunes mamans,
- Gastronomes en herbe « A fond la forme »,
- Sport sur Ordonnance.

A ce titre, une subvention d'un montant global de 6 200 € a été versée par l'A.R.S. à la Commune de L'Union.

Il convient aujourd'hui de reverser pour partie ces subventions accordées aux actions mises en œuvre respectivement par la société LINKIWIS et par le C.C.A.S. de notre Commune.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à reverser une partie des aides attribuées comme suit par l'A.R.S. :

- 1 000 € à la Société LINKIWIS pour l'activité physique adaptée aux femmes enceintes,
- 3 800 € au C.C.A.S. pour la mise en œuvre du projet « Sport Sur Ordonnance »
- Par ailleurs, 1400 €, au titre de l'opération Gastronomes en herbe « A fond la forme », seront conservés sur le budget communal.

Monsieur le Maire

Merci pour cette action, merci aux élus Madame SIMON-LABRIC et Monsieur NAVARRO et merci au personnel, Madame MARIOTTO. Je rends hommage à ces élus qui souhaitent impulser des projets et vont chercher les financements qui correspondent et qui sont disponibles.

Il faut être pugnace pour aller chercher activement ces financements en constituant des dossiers et en les défendant auprès de l'A.R.S. Nous remercions aussi l'A.R.S. C'est cela faire de la politique.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'autoriser Monsieur Le Maire à reverser une partie des aides attribuées par l'A.R.S., comme suit:

- 1 000 € à la Société LINKIWIS pour l'activité physique adaptée aux femmes enceintes,
- 3 800 € au C.C.A.S. pour la mise en œuvre du projet « Sport Sur Ordonnance »
- 1400 €, au titre de l'opération Gastronomes en herbe « A fond la forme », seront conservés sur le budget communal.

5 – Travaux et urbanisme

5.1. Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse E.P.F.L. - L'Union Cœur de Ville – Adoption de la convention de portage relative à l'acquisition d'un ensemble immobilier situé 2 rue du Mont Vallier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la saisine de la Commune par L'Etablissement Public Foncier Local (E.P.F.L.) du Grand Toulouse relative à l'adoption d'une convention de portage pour l'acquisition d'un ensemble immobilier situé 2, rue du Mont Vallier, cadastré à l'UNION section AT numéro 169, d'une superficie totale de 416 m² (vente CASTAN)

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention d'opération « Cœur de Ville » entre l'EPFL et la commune signée le 21 juin 2016, il est nécessaire de rattacher la convention de portage de ce bien à cette convention d'opération dans la mesure où ce bien s'inscrit dans le périmètre concerné par celle-ci.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver la convention de portage.

La convention de portage approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2016 n'ayant pas été signée, la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2016/023.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer la convention de portage entre la Commune de l'UNION et l'E.P.F.L. du Grand Toulouse.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de portage entre la Commune de l'UNION et l'E.P.F.L. du Grand Toulouse.

5.2. Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse E.P.F.L. – L'Union Cœur de Ville – Adoption de l'avenant à la convention de portage n°15-039 relative à l'acquisition d'un ensemble immobilier situé 3, rue du Tourmalet, dans le cadre de la convention d'opération « Cœur de Ville »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la saisine de la Commune par L'Etablissement Public Foncier Local (E.P.F.L.) du Grand Toulouse relative à la nécessité de conclure un avenant à la convention de portage n°15-039 du 24 février 2016 concernant l'acquisition d'un ensemble immobilier situé 3, rue du Tourmalet, cadastré à l'UNION section AT numéro 173, d'une superficie totale de 416 m² (vente CHEVALLIER).

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention d'opération « Cœur de Ville » entre l'EPFL et la commune signée le 21/06/2016, il est nécessaire de rattacher la convention de portage de ce bien à cette convention d'opération dans la mesure où ce bien s'inscrit dans le périmètre concerné par celle-ci.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°15-039 B à la convention signée le 24/02/2016, entre la Commune de l'UNION et l'E.P.F.L. du Grand Toulouse, et de l'autoriser à le signer.

Nicolas COSTES, conseiller municipal indépendant

Ces 2 maisons se trouvent rue du Mont Vallier et rue du Tourmalet. J'ai revu le projet final du cœur de ville. Il va de la place SAN BIAGIO jusqu'au garage PEUGEOT. Ces 2 maisons n'étant pas sur le projet final du cœur de ville, pourquoi les prendre ?

Jean-Marie VITRAC, adjoint à l'urbanisme

Même si ces maisons ne sont pas sur le schéma du cœur de ville, elles se trouvent dans le tracé de la zone de sursis à statuer que nous avons élaboré et sur laquelle nous travaillons pour le schéma du cœur de ville.

Dans le schéma directeur publié, elles n'apparaissent effectivement pas. Toutefois, dans le cadre d'un aménagement futur autour de la place SAN BIAGIO, cela nous permet de maîtriser une partie du foncier ; si, par exemple, un projet immobilier devrait se présenter.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'approuver l'avenant n°15-039 B à la convention signée le 24/02/2016, entre la Commune de l'UNION et l'E.P.F.L. du Grand Toulouse

D'autoriser Monsieur Le Maire à le signer.

5.3. Syndicat d'Energie de la Haute-Garonne S.D.E.H.G – Effacement des réseaux avenue des Hortensias

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune en date du 15 décembre 2015, pour l'effacement des réseaux avenue des Hortensias, le S.D.E.H.G. a réalisé l'Avant-Projet Sommaire comprenant :

- La dépose de 300 m de réseau aérien basse tension,
- La dépose de 9 lanternes d'éclairage public sur poteau béton,
- La construction de 300 m de réseau souterrain basse tension sur le poste P514 Maternelle en tranchée commune avec le réseau d'éclairage public et de télécommunication,
- La reprise de 18 branchements,
- La fourniture et la pose de 9 ensembles d'éclairage constitués d'un mât de 8 m de hauteur et d'une lanterne LED 60W bi-puissance.

Le réseau souterrain d'éclairage sera repris sur la commande d'éclairage PAC des tulipes à équiper d'une horloge astronomique.

La commande PAP Maternelle sera déposée et renouvelée, à poser sur le socle REMBT le plus proche installé dans l'opération.

Compte tenu des règlements applicables au S.D.E.H.G., la part restant à la charge de la Commune, pour la partie éclairage et électricité, se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	101 760 €
<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	26 296 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	36 944 €

Total 165 000 €

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la Ville pour la partie télécommunication est de 49 500 €. Le détail est précisé dans la convention tripartite à conclure entre le S.D.E.H.G., Orange et la Commune.

Le S.D.E.H.G. demande à la Commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Une fois les études et les plannings des différents maîtres d'ouvrage arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du S.D.E.H.G. pour inscription au programme d'effacement de réseaux.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération d'effacement des réseaux avenue des Hortensias,
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du S.D.E.H.G.,
- Pour la partie relative au réseau de télécommunication, de l'autoriser à :
 - Signer la convention avec le S.D.E.H.G. et Orange et de s'engager à verser au S.D.E.H.G. une contribution correspondante,
 - Solliciter une subvention du Département et signer les pièces administratives y afférant.

Nadine MAURIN, groupe ensemble pour l'Union

Il me semble que l'ancien Président du Conseil Départemental, Monsieur IZARD, prévoyait, il y a quelques années un chantier par an et par commune. Qu'en est-il aujourd'hui de la politique d'effacement des réseaux avec le nouveau Président ?

Jean-Marie VITRAC, adjoint à l'urbanisme

Le Président du S.D.E.H.G. n'a pas changé, c'est toujours Monsieur IZARD.

Le Conseil Départemental finance des projets phares mais notre sujet est un enfouissement de réseau et d'électrification. Vous devez confondre. Le projet phare par an et par commune concerne le soutien aux investissements municipaux.

Pour les projets d'électrification, ce n'est pas un projet par an, c'est plafonné, de mémoire il est à 180.000€ par an. Le S.D.E.H.G. intervient à 80%, au lieu de 70% dans les années précédentes. C'est indiqué dans le compte rendu de l'assemblée du S.D.E.H.G.

Monsieur le Maire

Le Président du S.D.E.H.G. est toujours Monsieur IZARD, à l'époque il y avait un projet par an par commune, maintenant ce sont des budgets avec des plafonds à ne pas dépasser.

Christine GENNARO-SAINT, groupe ensemble pour l'union

Il y avait le critère de 1 km. Cela veut dire que ce n'est plus d'actualité ? Pour l'avenue des Hortensias nous sommes sur 300 mètres. Nous nous posons ces questions car il y a l'avenue des Hortensias et toutes les rues périphériques qui s'inquiètent du report de cet enfouissement.

Monsieur le Maire

Nous allons utiliser la totalité de l'enveloppe financière à laquelle nous avons droit et en ce qui concerne la priorité, nous choisissons les chantiers les plus pertinents avec le S.D.E.H.G., tout en restant dans la limite énoncée en ce qui concerne les dépenses annuelles.

Christine GENNARO-SAINT, groupe ensemble pour l'union

Allons-nous demander à aller à 1 km ou est-ce une figure imposée par le S.D.E.H.G. ?

Jean-Marie VITRAC, adjoint à l'urbanisme

Ce n'est pas au kilomètre. Nous prenons un axe et le travaillons. Nous ne parlons plus de métrage. Je ne me souviens pas de ce choix au kilomètre. Je n'en n'ai jamais entendu parler. A l'Assemblée Générale du S.D.E.H.G. cela n'a pas été évoqué. Le choix se fait par projet. Le S.D.E.H.G. calcule les participations communales énoncées dans cette délibération.

Le S.D.E.H.G. transmet le projet de délibération et les services municipaux l'étudient et la vérifient et la soumettent aux élus.

Je ne peux vous préciser le mode de calcul dans le détail. Je vérifie que ce soit fait dans les temps, correctement et que cela ne grève pas le Budget.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération d'effacement des réseaux avenue des Hortensias,
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du S.D.E.H.G.,
- Pour la partie relative au réseau de télécommunication, d'autoriser Monsieur Le Maire à :
 - Signer la convention avec le S.D.E.H.G. et Orange et de s'engager à verser au S.D.E.H.G. une contribution correspondante,
 - Solliciter une subvention du Département et signer les pièces administratives y afférant.

6- Finances Communales

6.1. Subventions en faveur de 11 associations sportives

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations sportives de la Commune présentées dans le tableau ci-dessous.

Associations	Subventions 2017
A.S.U.F	20 000 €
A.S.U.R	20 000 €
A.S.U.H.B	20 000 €
A.S.U.V.B	20 000 €
L'Union Gym	12 000 €
A.S.U.GR Danse	4 500 €
U.C.A.	9 000 €
T.C.U	6 000 €
Dojo Unionais	12 000 €
L'Union Tir à l'Arc	10 000 €
L'Union Cyclisme 31	1 500 €
Total	135 000 €

Gilles HOURQUET, groupe Génération L'Union.

*Comme les 2 dernières années, vous ne nous donnez aucun détail.
Nous nous abstiendrons donc.*

Laurent ROUX, adjoint aux sports

*Nous avons préféré discuter avec les associations, voir réellement leurs besoins et leurs budgets qui sont variables. Les déplacements des clubs féminins sont plus loin.
Certains clubs ont des licences bien plus élevées. Il y a plusieurs critères qui entrent en ligne de compte. Pour les déplacements des cadets et des juniors, ce sont des coûts très importants également. Quand nous faisons parvenir les demandes de subvention à ces associations, sur 11 associations, 8 demandent la même somme. Donc, cela convient parfaitement à assurer leur budget que nous contrôlons par l'intermédiaire de Monsieur ROFE.*

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, moins 5 abstentions,

- D'attribuer les subventions aux associations sportives de la Commune présentées dans le tableau ci-dessus.

Madame Nathalie GAUVRIT, membre du bureau de la GR Danse, n'a pas participé au vote de cette délibération.

6.2. Subventions aux associations : Plaisir de Lire, Ludothèque, l'Ecole de Musique, L'Envol Les Lutins du Manoir, L'Envol Les Moussaillons

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une première partie des subventions 2017 afin de permettre aux associations concernées de faire face à leurs contraintes de trésorerie du 1^{er} trimestre 2017. La seconde partie sera proposée au Conseil Municipal lors de l'adoption du Budget Primitif 2017. Le montant proposé correspond à 50 % de la subvention versée en 2016.

Associations	Montant
Plaisir de Lire	26 500 €
La Ludothèque	23 500 €
L'Ecole de Musique	105 000 €
L'Envol – Les Lutins du Manoir -	59 500 €
L'Envol – Les Moussaillons -	56 000 €
Total	270 500 €

Monsieur le Maire

Les 135.000€ pour les associations sportives sport constituent 100% des subventions, alors que pour les 5 subventions présentées par Madame BEC, c'est une partie de ce qui sera versée dans l'année. Sachant que nous sommes sur une base de 50% de ce qui a été versé en 2016.

Nadine MAURIN, groupe ensemble pour l'union

Par rapport à 2016, il y a 5 000€ d'augmentation pour Plaisir de lire. Cette année vous nous proposez une subvention à hauteur de 26.500€ et elle était en 2016 de 21.500€. Y a-t-il un projet qui justifie cette augmentation de subvention ?

Monsieur le Maire

En cours d'année, il y a eu un complément en mars 2016, une subvention exceptionnelle a été attribuée à la Bibliothèque. Là, c'est la moitié des subventions versées à ces 5 associations sur l'année 2016.

Gilles HOURQUET, groupe Génération L'Union.

Pour l'Envol, les subventions sont importantes, combien y a-t-il d'enfants dans ces 2 associations et comment est-elle gérée ? C'est une association qui n'est pas Unionnaise, est-ce contrôlé par rapport aux autres communes ?

Monsieur le Maire

L'Envol est contrôlé par la C.A.F. et la P.M.I. C'est une association qui a 5 crèches sous sa gestion directe dont Toulouse et Castelmauou et 2 à l'Union. C'est une subvention qui a connu une forte augmentation à l'époque de Monsieur BEYNEY car il y avait des difficultés de financement. Cela représente une grosse partie des subventions que nous apportons. Ce sont les 2 postes les plus importants avec l'Ecole de Musique, cela correspond à un besoin.

Valérie QUONIAM-DOUREL, adjointe à l'enfance

Il y a 30 à 40 enfants sur chaque structure, ce qui fait entre 60 et 80 enfants.

Il y a beaucoup de salariés, il existe un quota d'encadrement obligatoire, les structures sont pleines.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, moins 5 abstentions,

- D'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

Monsieur Philippe BAUMLIN a quitté la séance du Conseil Municipal ce qui a modifié le tableau des conseillers comme suit :

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 28
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 5

6.3. Remboursement des frais des élus - mandat spécial –

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2016-90 du 21 septembre 2016 relative aux modalités de remboursement de frais des mandats spéciaux des élus municipaux.

En effet, à la demande du Trésorier Principal de la Commune et ce, conformément à une évolution récente de la réglementation, il revient au Conseil Municipal d'autoriser expressément le dépassement des frais de base des mandats spéciaux.

Ainsi, Monsieur Le Maire et Madame Brigitte BEC se sont rendus à SAN BAGIO DI CALLALTA du 03 novembre au 05 novembre 2016, dans le cadre du jumelage entre cette commune d'Italie et notre Ville.

Pour Monsieur Le Maire :

- Frais de transport : 625.06 € (Ce tarif comprend les billets pour Madame BEC et Monsieur le Maire. En effet, ce dernier a avancé le prix des deux billets d'avion)
- Frais de stationnement : 39.00 €
- Frais de repas : 15.25 €

Par ailleurs, Madame Katy COLDER, Conseillère déléguée en charge de la Petite Enfance, a participé au congrès des Maires de France, organisé à Paris du 31 mai au 02 juin 2016

- Frais de transport : 183.76 €
- Frais d'hébergement : 262.81 € (2 nuitées)

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au remboursement des frais détaillés ci-dessus dans le cadre d'un mandat spécial.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- de procéder au remboursement des frais détaillés ci-dessus dans le cadre d'un mandat spécial.

6.4. Véhicule de la Main Tendue - Dénonciation de la convention avec INFOCOM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2016-53 en date du 25 mai 2016, l'autorisant à signer une convention de partenariat avec la société Infocom France, ayant pour objet la mise à disposition d'un véhicule publicitaire en faveur de l'association la Main Tendue.

En effet, l'association propose un service de transport à la demande pour les personnes âgées ou rencontrant des difficultés à se déplacer. L'association souhaite que notre Ville les équipe d'un second véhicule dans le cadre du développement de l'activité de l'association et du soutien de la Commune aux personnes âgées ou en situation de handicap.

La livraison du véhicule, devant équiper l'association la Main tendue, devait intervenir dans un délai maximum de 6 mois suivant la signature du contrat, intervenue le 11 juillet 2016.

Constatant qu'au mois de décembre 2016 les opérations de vente d'espaces publicitaires, menées par la société Infocom France, n'avaient pas débuté, les délais de livraison du véhicule auraient été largement dépassés.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à mettre un terme à cette convention.

En lieu et place, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un véhicule sera acquis directement par la Ville et mis à disposition de l'association dans les prochaines semaines.

Xavier MANGOGNA, groupe Ensemble pour L'Union
Vers quel type de véhicule s'orienté-t-on ?

Yvan NAVARRO, 1er adjoint en charge de l'action sociale

Ce sera un véhicule électrique puisque c'est un véhicule qui appartient au Parc Municipal. Nous renouvelons le parc avec des véhicules électriques. Cela a déjà été fait pour un véhicule réfrigéré utilisé pour le portage de repas, ainsi que pour les services techniques. Pour la MAIN TENDUE, s'agissant d'un deuxième véhicule, cela apportera une certaine souplesse. Certains sont un peu réticents à ce type de véhicule, ils auront donc 2 véhicules, un classique et un électrique. Nous rendons hommage aux bénévoles de la MAIN TENDUE ici présents. Je les salue, ainsi que le nouveau Président, Monsieur ZERRINGER. Monsieur ESQUEMBRE a bien travaillé plusieurs années, il laisse sa place à Monsieur ZERRINGER. Cette association fête cette année ses 15 ans d'existence, il y a plus de 40 bénévoles et plus de 200 bénéficiaires.

Monsieur le Maire

C'est un véritable Service Public rendu par cette association. Ils sont à la disposition des Unionais qui ont du mal à se déplacer.

Nadine MAURIN, groupe ensemble pour l'union

Ce nouveau véhicule sera-t-il adapté aux personnes à mobilité réduite avec une plateforme élévatrice ?

Yvan NAVARRO, 1er adjoint en charge de l'action sociale

C'était notre volonté mais on respecte aussi la volonté des bénévoles qui s'impliquent beaucoup et donnent énormément de leur temps, et beaucoup d'entre eux ne souhaitent pas ce type de transport. Nous avons respecté leur travail et leur volonté, ce ne sera donc pas le cas.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'adopter la proposition ci-dessus énoncée en mettant un terme à cette convention.

6.5. Pylône de téléphonie mobile situé 9, avenue des Pyrénées- Transfert du contrat Bouygues Telecom à CELLNEX

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention conclue entre la Société BOUYGUES et notre Commune, le 23 juillet 1998.

Par courrier en date du 18 juillet 2016, la Société Bouygues nous a informés de son souhait de transférer à la Société CELLNEX la propriété et la gestion du Pylône de téléphonie mobile situé 9, avenue des Pyrénées.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant correspondant qui modifiera la convention précitée de la façon suivante :

- Transfert de la convention de l'opérateur Bouygues à la Société CELLNEX FRANCE.
- Modification du montant du loyer annuel arrêté à 8000 € par an (au lieu de 6077€) avec une augmentation de 2% par an.

La durée de la convention est inchangée.

Celle-ci étant calquée sur la durée d'autorisation d'émettre.

Le préavis de résiliation de la convention est maintenu aux 6 mois qui précèdent la fin de la convention.

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention conclue entre la Société Bouygues et la Commune, le 23 juillet 1998.

7- Ressources Humaines

7.1. Modification du tableau des effectifs

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la modification du tableau des effectifs pour permettre la création de deux postes, à temps complet, sans augmentation des effectifs municipaux :

- Technicien : réussite à un concours
- Adjoint technique

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- De procéder à la modification du tableau des effectifs pour permettre la création de deux postes, à temps complet, sans augmentation des effectifs municipaux.

8- Sport

8.1. Avenant à la convention d'utilisation à titre onéreux des installations et équipements sportifs par les collèges publics – Piscine Municipale -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a informé la commune par courrier en date du 21 décembre dernier, de sa décision de modifier la convention tripartite d'utilisation à titre onéreux des installations et équipements sportifs par les Collèges Publics.

Cette modification, mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2017, se traduit par une diminution des crédits apportés par le Conseil Départemental à certains Collèges, en limitant sa participation dans le cadre de l'apprentissage de la natation aux élèves de 6^{ème}, conformément à la loi.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Nadine MAURIN, groupe ensemble pour l'union

Je ne comprends pas pourquoi certains collègues et pas d'autres.

Pourquoi L'Union ? J'ai entendu qu'il n'y avait pas seulement les 6èmes qui ne pouvaient plus accéder à la piscine mais également les 4^{ème} et 3^{ème}.

Laurent ROUX, adjoint aux sports.

Jusqu'à présent, 4 collèges venaient sur la commune. Pour les 6èmes, le collège de L'Union a 3 niveaux qui bénéficient de la piscine, les 6^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

Nous établissons une facture que nous envoyons au Conseil Départemental au regard des heures effectuées.

Le Conseil Départemental veut que le collège paye directement sa venue à la piscine et lui accorde une subvention à hauteur de la venue des 6^{èmes}.

Le collège de L'Union reçoit une subvention pour les 6èmes. Les 6èmes viennent donc toujours à la piscine, mais s'ils veulent faire venir les autres classes, celui-ci doit prendre sur son budget global. Pour le Conseil Départemental, le collège a largement les moyens.

Nous subissons cette décision et nous aurions préféré qu'elle soit différée.

A la place des 4^{ème} et 3^{ème} qui sûrement ne viendront plus, nous aurions pu faire bénéficier ces créneaux à d'autres collèges et d'autres écoles.

Monsieur le Maire

Notre difficulté, sans juger sur le fond est que nous avons une planification pour l'année scolaire des créneaux piscine. Nous avons été alertés le 26 décembre par le Conseil Départemental qu'il ne paierait plus les créneaux des 4^{ème} et 3^{ème}.

La difficulté est que nous nous retrouvons avec des créneaux libres et des maîtres-nageurs engagés pour ces créneaux.

Nous avons essayé de faire changer d'avis le Conseil Départemental pour que ce soit applicable en septembre 2017 et non pas en janvier 2017.

Nous n'avons pas reçu de réponse, ni négative, ni positive.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention tripartite d'utilisation à titre onéreux des installations et équipements sportifs par les Collèges Publics.

9- Toulouse Métropole

9.1. Présentation du Rapport d'Activité 2015 de Toulouse Métropole

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent envoyer un rapport d'activité à l'ensemble des communes, membres avant le 30 septembre de chaque année.

Le contenu du rapport d'activité est laissé à la libre appréciation du Président de l'E.P.C.I. Ce rapport a essentiellement pour objet de permettre l'instauration d'un débat démocratique au sein

des Conseils Municipaux des communes membres d'E.P.C.I. et d'améliorer la transparence du fonctionnement de ces établissements.

Le Maire de chaque commune doit en faire la communication au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants intercommunaux de la commune peuvent être entendus.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité 2015 de Toulouse Métropole

Monsieur le Maire

Chaque année, nous adoptons des rapports d'activités sur un certain nombre de syndicats ou différents établissements publics de coopération Intercommunale, comme le Bassin de l'Hers ou le S.D.E.H.G. Chaque année, Toulouse Métropole produit un rapport d'activités, accessible aux élus et aux citoyens.

Il doit être soumis à discussion ou à information au sein des Conseils Municipaux. Cette année, nous vous proposons une information un peu plus complète en vous informant de la sortie de ce rapport d'activités 2015. Je vais faire un éclairage sur 4 points.

1 - Une Métropole est un établissement bien défini par la loi qui permet à des villes autour d'une ville principale de se réunir pour mutualiser des compétences dont certaines sont obligatoires, d'autres sont optionnelles sur décision des différents Conseils Municipaux.

Toulouse Métropole a évolué. Elle a été district puis Communauté d'Agglomération, Communauté Urbaine du Grand Toulouse puis Métropole au titre de la loi Nôtre.

Cette loi autorise la création de 14 métropoles. Les principales compétences sont l'habitat, la voirie, la propreté, les déchets, des compétences dans le domaine de la culture et du sport. En 2009, un certain nombre d'agents qui étaient municipaux sont devenus à l'époque Communauté Urbaine et maintenant métropolitains. L'objectif de cette loi est la mise en commun de compétences et de personnel. Elle est plus efficace et plus opérationnelle sur certains domaines. Pour la voirie par exemple, si on peut considérer que cela éloigne de la commune, cela permet une gestion optimale des interventions, des chantiers, des rapports avec les fournisseurs. Il y a des choses extrêmement positives.

2 - Toulouse Métropole porte des grands projets :

TESO : Toulouse Express Sud-Ouest, c'est l'aménagement de l'ensemble du quartier Matabiau pour en faire un centre d'intermodalités qui sera capable d'accueillir plus tard la L.G.V. (Ligne Grande Vitesse), des arrivées de bus dans les sous-sols, une gare routière démenagée. C'est un projet colossal qui inclut de refaire l'ensemble du quartier, les rues seraient réhabilitées sur le mode de la rue Alsace Lorraine.

L.G.V. : contribution de Toulouse Métropole à la prolongation de la ligne Bordeaux/Toulouse, elle va de pair avec un aménagement de l'ensemble des voies ferrées dans le nord toulousain, tout dépendra de l'approbation de la L.G.V.

Les travaux du projet de construction du parc des expositions (PEX) ont commencé, c'est un projet à 311 millions d'euros.

La troisième ligne de métro dont vous avez entendu parler, est un projet de 2,4 milliards qui est encore en discussion et qui pourrait être approuvé en 2017 de manière définitive.

3 - Les finances de Toulouse Métropole :

Le budget de fonctionnement de Toulouse Métropole est de 873 millions d'euros. Il y a une fiscalité directe de 708 millions d'euros qui viennent financer la Métropole, que nous payons tous ici. Car si vous examinez votre taxe d'habitation ou taxe foncière, vous verrez une colonne avec un taux qui est l'intercommunalité. C'est la contribution des 750.000 habitants de Toulouse Métropole au budget de fonctionnement de la Métropole. Sur ces 708 millions, il y a 215 millions qui viennent des ménages et 230 millions d'euros des entreprises. En termes de dépenses, Toulouse Métropole reverse des attributions de compensation aux communes, selon des calculs de 2008. Pour L'Union, elle est de 4.400.000 euros environ et pour une ville comme Blagnac, elle est de 20 millions de mémoire. Cette contribution a été calculée en fonction du potentiel fiscal des entreprises qui sont sur le territoire de la commune. La taxe professionnelle n'existe plus, les entreprises sur le territoire unionais payent leurs impôts, leur Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à Toulouse Métropole.

L'attribution de compensation vient abonder notre budget de fonctionnement.

Des interventions pour 431 millions d'euros et une épargne de 108 million constatée en 2015.

4 - Un débat important traverse la Métropole, celui de la démocratie.

Aux élections municipales, vous avez désigné des conseillers communautaires de la commune au suffrage universel, à la proportionnelle, en l'occurrence nous avons 3 élus, Madame SIMON LABRIC, moi-même et Madame MAURIN. Trois élus qui représentent L'Union au Conseil Métropolitain.

Il y a 37 communes, 134 conseillers communautaires dont la moitié + 1 sont de Toulouse. Toulouse Métropole finance des projets très importants comme le PEX ou la troisième ligne de métro. Cela représente beaucoup d'argent. Quand on vote au suffrage universel pour ces projets, il n'y a pas de soucis. Monsieur MOUDENC a eu l'onction démocratique du suffrage universel pour ces projets puisqu'ils faisaient partie de son programme électoral toulousain, or ce projet est payé par l'ensemble des métropolitains.

Donc, il existe aujourd'hui un déficit démocratique qui sera peut-être changé. Monsieur MOUDENC m'a dit que sur l'ensemble des 14 Présidents Métropolitains, 10 étaient favorables pour désigner les futurs conseillers communautaires.

Par exemple, nous dans cette salle n'avons pas voté pour ou contre la troisième ligne de métro, or elle va se faire avec l'ensemble de l'argent des métropolitains.

C'est un phénomène reconnu, le projet de la prochaine mandature est qu'il y ait des programmes à l'échelle métropolitaine qui soient présentés aux électeurs avec des listes métropolitaines et ce sont eux qui recevront l'onction du suffrage universel pour mener à bien ces projets.

Patrice ETAVE, conseiller municipal

Je ne crois pas qu'on puisse considérer qu'on a une légitimité car on a gagné avec 53% en disant qu'on envisage de faire une 3^{ème} ligne de métro et que ça vaut caution pour la faire.

Cette ligne n'était pas dessinée ou projetée au moment du débat démocratique électoral. S'il fallait s'en tenir à tout ce qui était promis, il eut fallu aussi s'en tenir à ne pas augmenter les impôts. Et ça c'était écrit et c'était facile. Je voulais mettre ce bémol. Je ne crois pas qu'on puisse avoir l'onction démocratique quand on n'a pas un projet bien ficelé et bien étudié au niveau de son financement, je ne pense pas que même les toulousains aient validé la 3^{ème} ligne de métro.

Monsieur le Maire

Il y a des taux d'imposition qui sont applicables par le Département, par la Métropole et par la commune Les taux communaux de la ville de L'Union n'ont pas augmenté depuis notre élection. Il y a eu une augmentation des taux de la Métropole de 7,5% en 2015 puis de 7,5% en 2016.

Christine GENNARO-SAINT, groupe ensemble pour l'union

Au sujet de la L.G.V., d'ici à 6 mois on aura l'arrivée du T.G.V. à Bordeaux. Toulouse ne sera séparé de Paris que de 4h, c'est une avancée car c'est un voyage d'1h20 de moins.

Monsieur le Maire

La question de la L.G.V. est extrêmement complexe, c'est une question à 8 à 9 milliards d'euros pour Bordeaux/Toulouse pour gagner 30 minutes pour aller à Paris. Pour être à 3h15, 3h30 de Paris, dépenser 8 ou 9 milliard d'euros, ce n'est pas raisonnable. S'il n'y a pas la L.G.V., entre Toulouse et Bordeaux, Toulouse serait la seule Métropole à ne pas être desservie par le T.G.V. relié à Paris. Donc, une attractivité moins grande pour le secteur économique. Une L.G.V. à 3h15 n'est-elle pas une concurrence frontale avec l'avion ? Auquel cas Toulouse/Paris avec Air France risque de s'écrouler. Je livre aux citoyens et aux élus les 2 visions. Les problèmes de la L.G.V. ce sont des problèmes extrêmement complexes. Il faut se méfier des arguments arrêtés sur le sujet. C'est un sujet à 9 milliards d'euros qui mérite d'être étudié de près au-delà des aspects environnementaux qui ne sont pas à négliger. Je ne suis ni pour, ni contre. On attendra que le débat s'enrichisse.

Nadine MAURIN, groupe ensemble pour l'union

Autour de la table on habite dans nos communes, avec tous les problèmes de transport qu'on rencontre aujourd'hui, cette 3^{ème} ligne qui fera presque le tour de Toulouse, me paraît indispensable aujourd'hui par rapport à l'attractivité de Toulouse

Monsieur le Maire

Ça se défend aussi. Il y en a qui disent que la rocade ne sera pas allégée du fait de cette 3^{ème} ligne. Les communes qui appartiennent à la Métropole mais qui sont plus éloignées n'ont pas beaucoup à gagner à cet investissement Toulouse/toulousain qui servira à l'attractivité de la ville. Cette ligne a de bons côtés : relier Matabiau à Colomiers à l'aéroport ou aux usines Airbus c'est une avancée, c'est un service.

Les métros sont les systèmes les plus capacitaires. Les arguments peuvent être échangés pendant des heures. J'invite les citoyens à se pencher sur ce problème-là. C'est un problème à 2,4 milliards d'euros. Toulouse Métropole donne de l'argent à Tisséo, l'ensemble des 37 communes donnent 100 millions d'euros aujourd'hui. A l'horizon de la 3^{ème} ligne, cela passera à 200 millions d'euros pour les communes. Est-ce que c'est dangereux pour nos finances ? Est-ce que le jeu en vaut la chandelle ?

C'est un projet trop ambitieux, c'est la position que j'ai défendue auprès du Président MOUDENC en lui disant oui pour une 3^{ème} ligne mais en s'engageant sur Matabiau/Aéroport/Colomiers dans un premier plutôt que de s'engager sur la prolongation jusqu'au sud.

Patrice ETAVE, conseiller municipal

Le projet du Plan de Déplacements Urbains a été envoyé pour avis aux personnes publiques, on en parlera fin février. Puisqu'on donnera notre avis sur ce futur projet de P.D.U.

Elisabeth ATTELAN, groupe Génération L'Union

Par rapport à tout ce que vous évoquiez, ce sont des débats très intéressants. Il y aura moyen que l'on soit tous mêlés afin d'apporter également nos idées et notre contribution à ce genre de débat.

Monsieur le Maire

On a ouvert une large page sur le rapport d'activités de Toulouse Métropole, alors que dans les autres communes on demande juste s'ils l'ont lu. On a présenté des éléments pour enclencher le débat.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- De prendre acte du rapport d'activité 2015 de Toulouse Métropole présenté par Monsieur le Maire.

10- Arrêtés du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal à chacune des séances obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

N° Arrêté de décision	Objet	Entreprise retenue	Montant de l'opération TTC
2016-23	Tarification d'une représentation du spectacle musical « Mon Piano Danse », le samedi 4 février 2017.	El Sol Productions	Plein tarif : 20€ Tarif Réduit : 15€ <u>Tarif réduit réservé :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Enfants jusqu'à 12 ans • Etudiants • Demandeurs d'emplois
2016-24 Annulé et remplacé par le 2017-07	Tarifications de la piscine municipale de l'Union	Il s'agit d'augmenter le tarif de la carte 6 cours collectifs afin d'encourager le public à s'abonner à l'année et améliorer la gestion du service	
2016-25	Tarifications de la restauration à L'Union pour les stagiaires et associations unionaises		<u>Stagiaires non rémunérés :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuit <u>Stagiaires rémunérés :</u> <ul style="list-style-type: none"> • 3.80 € le repas <u>Membre d'une association unionaise :</u> <ul style="list-style-type: none"> • 4.20 € le repas
2016-26	Fourniture de carburant par cartes accréditives pour les véhicules et matériels de la Ville de L'Union	SAS Canion Intermarché	<ul style="list-style-type: none"> • Gasoil : 1.156 € • SP 95 : 1.330 € • SP98 : 1.451 € • SP95 – E10 : 1.286 € Les prix sont indexés sur l'évolution du prix à la pompe.
2017-01	Tarification d'une représentation du spectacle « L'apprenti », le vendredi 3 mars 2017.	Compagnie TABULA RASA	<u>Plein tarif :</u> 10 € <u>Tarif réduit :</u> 6 € <u>Tarif réduit réservé aux :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Enfants jusqu'à 12 ans, • Etudiants, • Demandeurs d'emplois.
2017-02	Rétrocession d'une concession au cimetière	Madame et Monsieur TRIAY	Remboursement à Madame et Monsieur Triay de 2/3 du prix initial, un tiers restant acquis définitivement au Centre Communale d'action Sociale
2017-03	Avenant n°1 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'isolation thermique du Groupe Scolaire MONTIZALGUIER	Il s'agit de mettre en conformité le coût de la Maîtrise d'Œuvre en cohérence avec l'évolution du coût prévisionnel des travaux	
2017-04	Avenant n°1 - Maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'une salle de réception et de locaux techniques sur le stade de Saint-Caprais	Il s'agit de prendre en compte les évolutions liées aux services de l'Etat et aux contraintes techniques survenues à postériori.	

2017-05	Maîtrise d'œuvre - Projet de mise en accessibilité des installations et établissements communaux ouverts ou recevant du public	Jezabel MARTINEZ Architecte	57 496.18 € TTC
2017-06	Avenant n°1 - Acquisition, mise en place et maintenance d'un logiciel métier et d'un portail famille portant sur les structures petite enfance, activités scolaires, périscolaires et extrascolaires	Il s'agit de prendre en compte l'évolution des prestations depuis le déploiement du projet.	

Nicolas COSTES, conseiller municipal indépendant

J'ai une remarque par rapport à l'arrêté des tarifications pour la restauration des stagiaires. Pour les stagiaires non rémunérés, c'est gratuit et c'est normal. Les stagiaires rémunérés payent 3,80€ le repas et vous n'êtes pas sans savoir que la rémunération des stagiaires est de 3,60€ de l'heure. Cela dépend aussi de la durée ; c'est comptabilisé par rapport aux heures effectuées. Il faut 3 mois de stage. Il peut y avoir des stages à temps plein ou à temps partiel. Peut-on envisager la gratuité pour les temps partiels ?

Monsieur le Maire

On a appliqué des choses standards et applicables dans notre mairie, Je pense que si on le fait en fonction du temps partiel ou pas, cela va être relativement compliqué. Nous avons une politique volontariste pour accueillir le plus de stagiaires possibles. Nous avons choisi ce mode de calcul pour avoir quelque chose de simple à appliquer.

11- Questions diverses

Nadine MAURIN, groupe ensemble pour l'union

De nouveau, des Unionais nous ont fait part du problème des toilettes au collège. Nous souhaitons savoir si vous avez contacté le Conseil Départemental pour les informer de ce dysfonctionnement et quelles sont les solutions qu'ils proposent ?

Valérie QUONIAM-DOUREL, adjointe à l'enfance

Je rappelle que ce n'est pas une compétence municipale. Le Conseil Départemental confirme que le bloc sanitaire sera disponible lors de la livraison de la seconde tranche en septembre 2017. Le nombre de toilettes provisoire est toujours le même depuis le mois dernier, il y en a 7 + 5 toilettes dans le bâtiment du restaurant scolaire.

La semaine dernière, il y a eu un problème de gel avec les WC filles. Donc, pour remédier à cette situation, les toilettes près du réfectoire et celles de l'infirmerie ont été ouvertes. Pour les urgences, les WC des étages peuvent être utilisés par les élèves. Monsieur MARTIN, le Principal du collège, conseille aux parents de se rapprocher de lui ou du Conseil Départemental si le problème persiste.

Nadine MAURIN, groupe ensemble pour l'Union

Monsieur le Principal reçoit les parents mais les envoie directement auprès du Conseil Départemental. Certains parents étaient déboussolés.

Valérie Quoniam-Dourel, adjointe à l'enfance

12 toilettes suffisent au vu du nombre d'élèves.

Brigitte CABANES-MURITH, groupe Ensemble pour L'Union

Il y a 700 élèves dans le collège avec une moitié de filles qui sont réglées à cet âge. Les filles ne vont pas aux toilettes de la journée en ce moment au collège.

Monsieur le Maire

Nous sommes des conseillers municipaux et nous n'avons en rien la responsabilité de la gestion d'un collège. Il y a des parents d'élèves et nous avons soulevé le problème auprès du Conseil Départemental. Si vous voulez exprimer une certaine vindicte à notre égard à savoir le manque de

toilettes, vous vous trompez de cible. Quand on nous dit que le quota est surveillé et respecté, après nous sommes comme vous. Dans un chantier de cette complexité-là, il y a des choses qui ne vont pas bien marcher.

Jacques DAHAN, groupe Génération L'Union.

Suite à la mise en place de la nouvelle tarification pour les A.L.A.E. et la cantine, nous souhaiterions connaître la répartition du nombre de famille en fonction des nouvelles tranches. Nous voudrions en connaître l'impact sur les finances communales.

Yvan NAVARRO, 1er adjoint en charge de l'action sociale

Je commencerai par quelques rappels. Il s'agissait d'un engagement de campagne de notre part nous nous étions engagés à baisser de 30% les tarifs A.L.A.E.

L'ancienne tarification était à tranche, avant il y avait 4 tranches, 80% des parents payaient le maximum. Notre nouvelle tarification est plus linéaire, il n'y a plus de tranches, c'est une tarification progressive en fonction des revenus.

La difficulté que nous avons est que nous n'avons pas connaissance des quotients familiaux.

Nous étions dans l'incertitude sur le plan budgétaire c'est à dire sur la baisse des recettes occasionnée.

Aujourd'hui, on a un peu de recul, on peut faire un bilan de la période de septembre à décembre.

Pour septembre/décembre 2014 : il y a eu 62.631 € de recettes, pour septembre/décembre 2016 il y a eu 44.249€ de recettes. La comparaison est biaisée car la fréquentation a augmenté de 4%. Si nous avions les mêmes effectifs qu'en 2014 on serait passé de 62.631 à 42.481, soit une baisse de recettes de 32%. Nous avons essayé de faire au mieux. On est en phase avec cet objectif. Pour les recettes de cantine, nous sommes passés de 106.000 à 111.000€ à effectif constant, soit une augmentation des recettes de 4.509€. Au total moins 20.000€ de recettes pour les A.L.A.E. plus 4500€ pour la cantine, nous sommes donc à moins 16.000€ de recettes en 4 mois entre 2014 et 2016.

La baisse des tarifs A.L.A.E. est répercutée pour 90% des familles. Il y a eu des hausses pour 6% d'entre elles pour des revenus supérieurs à 9 000€ par mois.

Pour la restauration scolaire, il n'y a pas de gratuité, toutes les familles payent au minimum 2,14€ par mois. 66 familles ont des revenus très modestes et paient ce tarif, soit 10% des effectifs.

Pour 50% qui sont au-dessus, ils ont une baisse des tarifs cantine donc pour 60% des ménages.

40% connaissent une augmentation du tarif cantine de 0 à 1€ pour les revenus de 4500 à 6000€ par mois et pour 67 familles, soit 11% de la fréquentation, une augmentation de 1 à 2€ de plus par repas pour les revenus supérieurs à 7 500€ par mois.

Monsieur le Maire

C'est le respect d'une promesse de campagne électorale. Nous avons pris l'engagement de baisser de 30% les prix des A.L.A.E. et cette baisse de 30% se traduit concrètement par une baisse de 30% de ce que nous rentrons comme argent. Nous percevons 40.000€ pour 4 mois au lieu de 60.000€ en 2014, nous sommes contents de contribuer à l'aide aux familles modestes.

Nicolas COSTES, conseiller municipal indépendant

Lors de la présentation du quartier des Violettes faite par Monsieur VITRAC, en préambule d'un Conseil Municipal, sur la troisième diapositive ci-jointe, j'ai remarqué le projet de créer un prolongement du boulevard des Fontanelles vers le nouveau quartier toulousain du Paleficat et vers le BUN (Boulevard Urbain Nord).

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la nature (mode doux, voiture, etc....) de cette nouvelle voie en projet ?

Jean-Marie VITRAC, adjoint à l'urbanisme

La diapositive à laquelle vous faites référence évoquait le schéma de l'O.A.P. (Orientation d'Aménagement Programmée) du quartier de la Violette. Il y avait 2 flèches qui indiquaient des axes sur lesquels on pouvait travailler. A ce jour, cela n'a pas été retenu par la Métropole ; c'étaient des passerelles qui privilégiaient des modes doux. Nous avons fait une proposition près du Sitrom où nous avons demandé une étude d'une passerelle à cet endroit-là pour des modes doux pour les personnes qui rejoindraient le BUN.

Cela n'a pas été validé par Tisséo et Toulouse Métropole. Avec la requalification du chemin de la Violette, il y a maintenant une ligne de bus qui n'existait pas avant.

Nicolas COSTES, conseiller municipal indépendant

La suppression du petit péage de L'Union est au cœur des préoccupations du nord-est toulousain. Vous êtes le porte-parole du collectif de maires des 14 communes pour la suppression de ce péage.

Si j'ai bien compris, la différence du chiffrage pour le rachat de la concession entre vous et Monsieur VIDALIES Ministre des transports c'est-à-dire près de 14 millions pour votre collectif et près de 80 millions pour le Ministère, serait due au fait que le contrat de concession ne différencie pas le grand péage de l'autoroute d'Albi du petit péage de L'Union. La concession serait un tout.

De plus, il est question de l'aménagement d'une sortie supplémentaire afin de développer économiquement cette zone.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) La séparation des péages dans le contrat de concession est-elle possible ?
- 2) Ou situeriez-vous la sortie supplémentaire sur ces 1,2 km afin de développer économiquement cette zone ? (Pour cette question serait-il possible d'avoir en projection une carte, Google Maps ou autre en format satellite, pour la clarté de la réponse ? En vous remerciant par avance)
- 3) Avez-vous une idée du prix et du financement de l'ensemble du projet (suppression du péage et construction d'une nouvelle sortie) ?
- 4) Un aménagement de la route de Lavaur ne devrait-il pas être prioritaire sachant qu'une grande partie des automobilistes passant par le rondpoint, devant le petit péage, rejoignent le métro et que la rocade aux heures de pointe est souvent saturée, ce qui enlève au projet de suppression du péage, seul, du crédit ?

Monsieur le Maire

Je confirme que le 18 janvier nous avons rencontré le Secrétaire Général de la Préfecture avec une délégation qui représentait les 14 maires. Nous étions 8 maires. Nous lui avons remis une lettre avec le détail du chiffrage du rachat du petit péage.

Car, quand nous avons interpellé le secrétaire d'Etat VIDALIES, il nous a répondu que le rachat du péage est entre 80 et plus de 100 millions d'euros. Cela semble être pour les 2 péages, le grand péage qui va vers Albi et le petit péage de L'Union. La lettre que nous avons remise au Secrétaire Général détaille comment nous arrivons au prix de 14,3 millions pour le rachat du petit péage.

Jusqu'au 31 mars 2036, il y a une concession sur ce petit péage. Cette estimation du prix a été réalisée sur la base de la fréquentation que nous avons constatée et avec le chiffre d'affaires. On applique un taux d'actualisation à ce chiffre d'affaires, et on arrive à une somme qui est démontrée de 14,3 millions d'euros.

Il a demandé le détail pour vérifier nos calculs. Il va vérifier si l'argument de dire que les 2 péages ne font qu'un, c'est dire le rachat des 2 ou aucun.

Je ne crois pas aux barrières juridiques éternelles. Les contrats de concession se discutent. Quand on est l'Etat on fait ce qu'on veut. Je ne connais pas le résultat de cette étude juridique, le Secrétaire Général reviendra vers nous pour nous en donner le résultat. Ce que je dis à la population et aux médias, est que nous estimons que le coût du rachat est de 14,3 millions d'euros, somme faible quand on sait que cela correspond aux 20 prochaines années d'exploitation de ce péage.

Nous pratiquons la politique des petits pas, si nous n'arrivons pas à nos fins, la mobilisation citoyenne sera la seule solution pour débloquer la situation. 1,2 km d'autoroute qui vont de la rocade au grand péage, elle passe au nord de la zone de Montredon, zone extrêmement difficile à atteindre le matin, à la sortie 15 le matin il y a des kilomètres de bouchons.

Ce 1,2 km est aujourd'hui gelé, car quand une voiture y est engagée, on l'oblige à aller jusqu'au bout pour aller payer. Il faudra étudier cette zone pour qu'on puisse y construire un échangeur pour irriguer la zone de Montredon par le nord.

C'est une nécessité vu le développement. Latécoère va s'installer à Montredon. Pour un développement économique de cette zone que nous souhaitons, il faut supprimer le petit péage.

Pour vos autres questions, ce n'est pas notre travail de réfléchir à l'emplacement des accès. Ce sont aux spécialistes de réfléchir. Nous donnons des principes généraux.

Pour l'aménagement de la route de Lavaur, elle n'est malheureusement pas d'actualité dans le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) de Toulouse Métropole ; il n'y a rien de prévu jusqu'en 2025.

En 2025 sera lancée une étude. Nous nous battons pour qu'elle soit réaménagée, nous avons écrit une lettre commune avec le Maire de Balma pour dénoncer cela et nous continuerons à nous battre.

Nicolas COSTES, conseiller municipal indépendant

Je me posais la question sur cette sortie supplémentaire à 1,2 km. Quand on regarde les images satellites, cette zone est prise par le Régiment du Soutien au Combattant (RSC), quitte à faire une sortie, il faudrait aussi sortir le R.S.C. ou le couper en 2, ça risque d'être encore plus compliqué.

Monsieur le Maire

Nous, nous considérons que c'est un accès possible à toute une zone. C'est une solution qui doit être étudiée, mais ce n'est pas notre métier de dire où cela doit être.

Il y a des contraintes, il y a la voie ferroviaire, il y a le R.S.C.

Ce sont de problèmes complexes, nous continuons notre bataille de manière déterminée pour la suppression du petit péage de L'Union et pour moi cela fait 13 ans que ça dure.

La séance a été levée à 20 heures 40

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

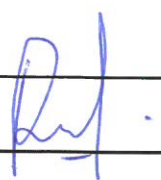
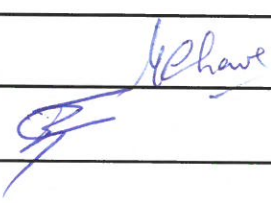

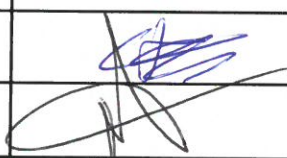



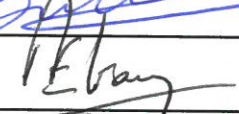


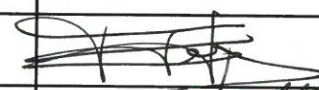


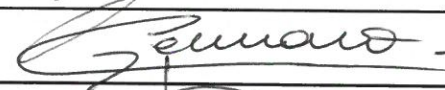

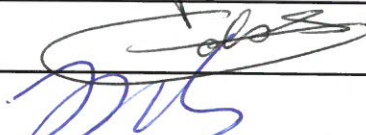

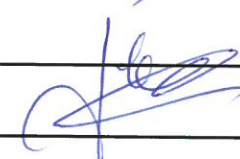
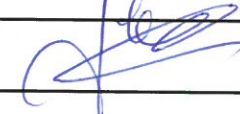
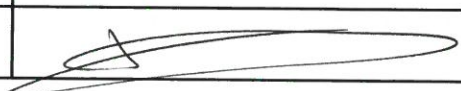
Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme,

LE MAIRE,
MARC PÉRE



Noms	Signatures
M. NAVARRO Yvan	
Mme BEC Brigitte	
M. VITRAC Jean-Marie	
Mme QUONIAM-DOUREL Valérie	
M. BAUMLIN Philippe	
Mme PIEROT Sylvie	
M. ROUX Laurent	
Mme GUEDES Monique	

M. ROFÉ David	
Mme CHAVE Michèle	
M. BAMIÈRE Frédéric	
Mme COLDER Katy	
Mme SIMON-LABRIC Nathalie	
M. ORTIC Laurent	
Mme GODEAS Isabelle	
M. FEUILLERAT Joël	
M. ETAVE Patrice	
M. COMBE Frédéric	
M. MOLET Denis	
Mme GAUVRIT Nathalie	
Mme TOULZE Florence	
M. GIRONNET Dominique	
Mme MAURIN Nadine	
Mme GENNARO-SAINT Christine	
M. MANGOGNA Xavier	
Mme CABANES MURITH Brigitte	
M. DAHAN Jacques	
Mme SÉROR Isabelle	
Mme ATTELAN Elisabeth	
M. HOURQUET Gilles	
M. DANIEL Erwan	

M. COSTES Nicolas

